

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 37 (1990)
Heft: 9

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

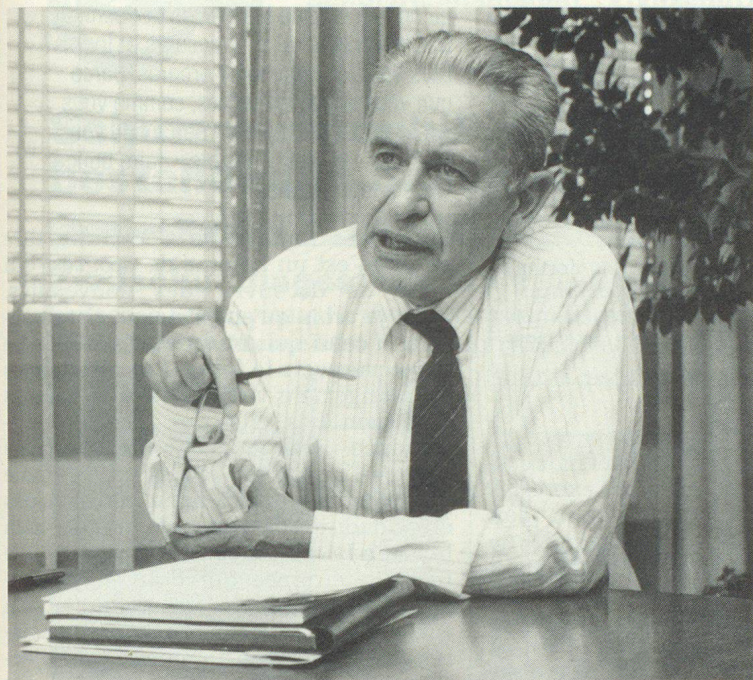
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Tout ce que l'on peut faire préventivement est bien plus efficace que ce que l'on doit entreprendre après le sinistre. Voilà pourquoi il faut agir préventivement.

(Photos: Roulier)

doive pas satisfaire à n'importe quel souhait. Il faut au contraire avoir pour objectif la protection de la population, et cela, avec l'efficacité la plus grande possible.

▲ Pour parler des sapeurs-pompiers: lors de l'information que vous avez fournie au mois de juillet passé, vous avez insisté sur le fait que l'on devrait conserver les structures de la protection civile là où elles avaient fait leurs preuves et qu'on ne devrait pas les remplacer par celles des sapeurs-pompiers, ces dernières n'étant pas aussi efficaces. Peut-on parler comme certains articles de journaux, qui prônaient récemment la fusion des sapeurs-pompiers et de la protection civile?

Non, car il y a des tâches que les sapeurs-pompiers sont mieux à même d'accomplir que la protection civile, à l'inverse, il y en a d'autres que seule la protection civile peut mener à bonne fin. Prenons deux exemples: la protection et l'assistance à la population dans une phase d'abri ne peut pas être mieux assurée dans notre pays par une autre organisation que la protection civile. Par contre, éteindre les incendies – ce qui ne veut pas dire sauver des gens – est une opération que les sapeurs-pompiers sont bien plus aptes à mener à bien que la protection civile. En effet, les sapeurs-pompiers sont instruits et entraînés tout au long de l'année pour ce travail et disposent en partie de moyens bien plus efficaces pour ce genre d'intervention.

Vous constatez que je parle en l'occurrence déjà «des structures qui ont fait leurs preuves et qu'il y a lieu de conserver». Chaque fois qu'un événement se produit, on ne devrait pas se mettre à remplacer l'organisation spécialisée – que ce soit les sapeurs-pompiers, les services sanitaires ou la police – en faisant appel à l'armée ou à la protection civile. Il ne faut donc pas dissoudre une institution qui a fait ses preuves pour la remplacer par une autre dont l'efficacité est nettement moins grande. En effet cela constitue par principe une forme indirecte d'obligation de servir dans la défense générale. Comme je l'ai déjà dit, cette forme ne peut pas être réalisée aussi rapidement et aussi facilement qu'on le souhaite.

▲ Dans la situation mondiale actuelle, on doit également se poser la question de la protection civile. Les derniers développements et événements qui se passent dans le «Golfe» (l'entretien de «protection ci-

vile» avec le directeur Mumenthaler a eu lieu le 8 août 1990) vous font-ils penser à la protection civile?

Je crois que l'on devrait aller beaucoup plus loin. L'affaire de l'Irak, du Koweït, de l'Arabie saoudite et de l'engagement des USA et des autres états semble n'avoir pour l'instant qu'un caractère régional. Depuis un an l'Europe a connu des chamboulements que personne n'aurait pu s'imaginer il y a peu de temps encore. Il s'agit de chamboulements très prometteurs, qui, par un côté, augurent d'une période de calme et apparaissent pour beaucoup de gens comme un «temps de paix» un temps où l'on peut dire «plus jamais la guerre». Mais ce temps est marqué également par de grandes incertitudes. On oublie très vite avec quelle rapidité les situations peuvent changer.

Le Koweït et les événements survenus dans le Golfe représentent pour moi un exemple typique de changement rapide et inattendu. L'ami d'hier est l'ennemi d'aujourd'hui, l'envahissement militaire soudain et inattendu d'un petit Etat comme le Koweït le prouve. L'histoire du Golfe fait tomber nos illusions. Elle montre dans toute sa vérité la tension qui existe entre nos souhaits et la réalité. Pourtant, on ne peut transposer la situation du Golfe à l'échelle de l'Europe.

▲ Assurément pas, mais la région du Golfe reste très proche de l'Europe...

...pas seulement le Golfe. Le monde entier est devenu beaucoup plus proche. Nous devons réaliser que nous ne pouvons pas confiner la politique européenne aux seuls événements qui surviennent en Europe. Les événements qui se passent dans l'hémisphère sud ne sauraient nous être égal car ils peuvent avoir demain déjà des conséquences directes sur notre pays, qui dépend dans une large mesure de l'étranger. Il est fondamentalement faux de croire que l'on peut limiter nos considérations personnelles sur la sécurité à la seule

L'établissement du modèle de base de l'organisation de protection civile de la commune (OPC) 95, devra tenir compte des objectifs suivants:

- Renouveler l'organisation des tâches d'une façon «aussi normale que possible, aussi extraordinaire que nécessaire».
- Prendre en considération la grande importance que revêt la protection de la population.
- Mettre l'accent sur les tâches principales, également celles qui comportent les secours en cas de catastrophes et le sauvetage.
- Maîtriser les tâches partiellement supra-locales.
- Intégrer les moyens dont disposent les OPC dans les structures (de conduite) des communes prévues pour les situations extraordinaires.
- Structurer les OPC 95 plus simplement qu'actuellement, les rendre plus souples dans l'intervention et plus rapides dans l'engagement.

NEUKOM

Mobilier pour centres de protection civile

études et projets, fabrication

H. Neukom SA
8340 Hinwil-Hadlikon
Téléphone 01/938 01 01